

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

<p>DATE DE CONVOCATION 27/03/2024</p>	<p>Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL</p>								
<p>DATE D'AFFICHAGE 27/03/2024</p>	<p><i>Présents : M. Olivier ANTY, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS M. Alexandre DOHY, M. Gilles LE CAM, Mme Véronique PELISSIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Xavier TALON, M. Morgan TOUBOUL</i></p>								
<table border="0"> <tr> <td>Membres</td> <td>Voix délibératives</td> </tr> <tr> <td>En exercice : 20</td> <td>En exercice : 51</td> </tr> <tr> <td>Présents : 15</td> <td>Présentes : 39</td> </tr> <tr> <td>Votants : 16</td> <td>Votantes : 40</td> </tr> </table>	Membres	Voix délibératives	En exercice : 20	En exercice : 51	Présents : 15	Présentes : 39	Votants : 16	Votantes : 40	<p><i>Ont donné pouvoir : M. Marc LE BOURGEOIS a donné pouvoir à M. Philippe PRIOUX</i></p> <p><i>Excusés : M. Jean Michel APARICIO, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre Edouard EON, Mme Anne FROMENTEIL.</i></p>
Membres	Voix délibératives								
En exercice : 20	En exercice : 51								
Présents : 15	Présentes : 39								
Votants : 16	Votantes : 40								
<p>OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 29 FÉVRIER 2024</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Antoine SANTERO</p>	<p>LE COMITÉ SYNDICAL,</p> <p>VU le Code Général de la Fonction Publique,</p> <p>VU les Statuts du Syndicat,</p> <p>VU le Comité syndical du 29 février 2024</p> <p>APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ par :</p> <p align="center">40 voix POUR 00 voix CONTRE 00 ABSTENTION</p> <p>A L'UNANIMITÉ,</p> <p>APPROUVE le Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 29 février 2024.</p> <p align="right">Morgan TOUBOUL</p>   <p align="center">Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise</p> <div data-bbox="1141 795 1516 1008" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>PRÉFECTURE DU VAL D'OISE ARRIVÉE LE</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> <p>18 AVR. 2024</p> </div> <p>CONTRÔLE DE LÉGALITÉ</p> </div>								

Le Président,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://telerecours.fr>

Transmise au représentant de l'Etat, le **18 AVR. 2024**

Publiée le : **19 AVR. 2024**

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 29 FÉVRIER 2024

Présents : M. Olivier ANTY, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Annick DESBOURGET, M. Alexandre DOHY, M. Pierre-Edouard EON, Mme Anne FROMENTEIL, M. Gilles LE CAM, Mme Roxane REMVIKOS, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joel BOUCHEZ, M. Philippe PRIoux a donné pouvoir à M. Jean-Marie BONTEMPS, Mme Marie-Madeleine COLLOT a donné pouvoir à M. Gilles LE CAM

Excusés : Mme Annaelle CHATELAIN, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Sabrina ECARD, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Sylvie PESLERBE, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF

Monsieur Touboul ouvre la séance et indique que le quorum est atteint. Il explique ensuite que Stéphane Cartéado a prévenu qu'il arrivera avec 10 minutes de retard.

Il procède à la lecture des 3 pouvoirs : Monsieur Philippe Prioux a donné pouvoir à Monsieur Bontemps, Madame Marie-Madeleine Collot a donné pouvoir à Monsieur Le Cam et Madame Catherine Borgne a donné pouvoir à Monsieur Bouchez.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance, y a-t-il un volontaire ? La fois dernière c'était Monsieur Le Cam, ce serait bien d'alterner et que ce soit une femme ce soir.

Madame Desbourget, vous acceptez ? Je vous remercie. Je rappelle que c'est une fonction honorifique mais éminemment importante.

Les formalités administratives étant remplies, nous pouvons donc entamer l'ordre du jour.



Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023

L'enregistrement est désormais retranscrit et corrigé. J'imagine, comme d'habitude qu'il n'y a pas de remarques sur le procès-verbal, donc je propose de l'adopter.

(Arrivée de Monsieur Cartéado) Monsieur le Maire, nous vous accueillons avec plaisir.

Est-ce qu'il y a des votes contraires, des abstentions ?

Donc je considère que le Procès-Verbal du précédent comité est adopté, je vous remercie.



Débat d'orientation budgétaires 2024

Nous passons maintenant au principal point de notre ordre du jour, le Débat d'orientation budgétaire 2024. C'est là un gros travail pour le comité et en particulier pour Madame Lambert qui le prépare et qui injecte au fur à mesure les chiffres que l'on a programmé sans entrer dans les détails.

Je vous rappelle que c'est un exercice un peu compliqué parce qu'en plus d'avoir comme toutes les autres collectivités des dépenses de fonctionnement et d'investissement, nous avons à les répartir par carte de compétences. D'autant plus que les EPCI ne sont pas adhérents à toutes nos cartes et que chacune d'elles doit être équilibrée en investissement et en fonctionnement aussi bien en recettes qu'en dépenses.

C'est une petite usine à gaz mais que l'on arrive quand même à faire tenir debout avec de bons indicateurs sur cette année 2024.

Ce que je peux vous dire en préambule avant de rentrer dans le détail des chiffres, c'est que l'année 2024 va être une année de transition pour le SMBO. En 2023 nous avons terminé le précédent programme d'investissement, étalé sur 12 ans, avec les travaux à Neuville dont nous allons évoquer un peu plus tard dans le bilan 2023.

L'année 2024 est une année de préparation pour notre prochain programme d'investissement qui est prévu sur les 10 prochaines années, soit jusqu'en 2034 mais dont les prix évolueront en fonction de l'inflation. Nous estimons entre 10 et 11 000 000 d'euros d'investissements sur les 10 ans qui viennent, mais encore une fois 10 à 11 000 000 d'euros ne correspondent qu'au programme d'investissement structurant. Cela n'empêchera pas de très nombreux autres petits programmes sur l'ensemble du linéaire. Et surtout de continuer à faire ce que l'on fait tous les jours, c'est à dire de l'entretien dans les espaces verts, sur les chemins et de la sécurité sur les berges. Cette année nous allons aussi finaliser les études. Certaines sont déjà bien avancées ainsi qu'un certain nombre d'avant projets sur la première séquence de notre programme d'investissement. Si bien que fin 2024, tous nos projets seront prêts et il n'y aura plus qu'à déclencher le lancement des travaux.

Je vous propose de commencer par un petit bilan des dépenses de 2023.

Pour rappel nous avons repris le Budget Prévisionnel 2023.

Pour le Syndicat le socle budgétaire reste inchangé, c'est-à-dire 45% de dépenses en fonctionnement et 55% des dépenses en investissement. Je considère qu'il est très important de maintenir cet équilibre en investissement parce que le but du SMBO est d'investir et de travailler concrètement sur les berges. Les dépenses de fonctionnement concernent les charges de structure, les frais de personnel et les charges à caractère général liées aux frais d'entretien et d'aménagement sur nos berges.

Dans le rapport, vous avez de détails sur les charges à caractère général et les charges de personnel ainsi que sur les recettes de fonctionnement. Vous pouvez constater que notre section de fonctionnement est excédentaire évidemment. Concernant les dépenses d'entretien des berges, nous vous présentons la répartition géographique de nos interventions sur l'ensemble de la rivière. Chaque ville a son nombre d'interventions, évidemment il y a des disparités très différentes mais cela vous donne une idée de ce que fait le Syndicat.

Les chiffres qui vous sont présentés ne sont pas encore parfaitement consolidés mais ils seront clôturés pour la présentation du Compte administratif qui sera débattu au prochain comité.

Carte 1 et Carte 3 : ce sont les aménagements sur les berges et sur les chemins, Carte 2 ce sont les rus et Carte 4 les ENS. Toutes les communes ne sont pas concernées notamment sur la carte 3, parce que le Syndicat n'a pas de convention ou pas d'adhésion sur cette carte, mais vous pouvez vous rendre compte du nombre de fréquence de passages ou du nombre d'interventions sur les risbermes, les réparations des evergreen, le fauchage de la renouée, l'entretien des aménagements existants qui représentent les dépenses de la carte 1.

La carte 3 concerne les espaces verts, donc le fauchage autour des chemins, la taille des branches basses, les ouvertures visuelles mais aussi la taille des arbres et des branches. Donc évidemment, nous intervenons plus dans certaines communes que d'autres parce que il y a un linéaire plus important, que les berges sont plus urbanisées ou au contraire plus naturelles, cependant nous répondons systématiquement à toutes les demandes des communes. Nous vous enverrons tous les détails pour vous puissiez tous en prendre connaissance plus clairement.

Concernant les dépenses d'investissement, nous vous avons fait un retour sur les principales dépenses par carte de compétence. Je ne pense pas que ce soit utile de revenir dessus, mais comme nous l'avons déjà évoqué, nous avons quasiment bouclé notre étude de planification avant de passer à la maîtrise d'œuvre cette année. Ceci va nous permettre de préparer le marché des dépenses que l'on va engager en 2024, principalement avec la reprise des berges du Quai de l'Écluse à Saint-Ouen-L'aumône dont la première étape a été faite en 2023 et qui sera poursuivie en 2024.

Carte 2, les rus. Là encore, c'est un projet important. Notre étude de planification va nous donner notre programme de travaux pour les 10 ans à venir.

Carte 3, nous avons refait les cheminements à Parmain, à Beaumont et à Persan, ce sont des demandes des communes et les travaux sont cofinancés soit par les communes, soit dans le cadre de la DETR. C'est une part des recettes et nous avons les contributions des communes en investissement.

La pose de barrière et de mobilier urbain anti-stationnement sur les secteurs de la CCVO3F, de la CACP, et de la C3PF. Voilà donc pour nos petites dépenses d'investissement sur la carte 3.

Enfin en ce qui concerne la Carte 4, nos 3 ENS dont 2 sur lesquels nous travaillons sur les plans de gestions, celui de Bernes et celui de Noisy où les élus sont impliqués dans le comité de pilotage. Voilà, pour le bilan financier de 2023 en recettes et en dépenses d'investissement, ainsi que les reports de l'année précédente, les excédents, les subventions, le fonds de compensation de la TVA.

Nous abordons maintenant les orientations 2024 : les dépenses de fonctionnement qui ne concernent pas les travaux ni l'entretien des espaces verts, des berges, etc.... Ces montants prévisionnels seront comparés avec le Compte Administratif et le budget primitif. Ces dépenses-là sont quasiment stables. Nous avons une variation extrêmement modeste parce que nous sommes attachés à maintenir autant que possible nos dépenses de personnel et nos dépenses de fonctionnement. Concernant les dépenses de personnel, c'est uniquement la revalorisation un peu mécanique des différentes normes et charges patronales. L'effectif reste et restera constant à 5 agents. Idem sur les charges à caractère général, pas d'augmentation conséquente.

Pour les autres dépenses de fonctionnement, elles sont détaillées par cartes de compétences. Sur la carte 1, entretien des berges, la Ripisylve et le traitement des arbres nous sommes sur des montants habituels par rapport aux années précédentes. Nous pourrons les comparer sur l'étape du Budget Prévisionnel.

Pour les dépenses d'investissement, nous les avons, là aussi, réparties carte par carte.

Et sur l'investissement vous avez nos principaux chantiers de l'année à venir.

Certains sont déjà lancés comme l'étude de faisabilité sur le franchissement de l'Oise à Champagne et à Parmain et la maîtrise d'œuvre pour notre première année de travaux de planification. Comme nous l'avons évoqué précédemment, le Quai de l'Ecluse à Saint-Ouen l'Aumône, qui a subi un affaissement et qui est toujours en surveillance renforcée nécessite une inspection complémentaire pour ensuite programmer les travaux de restauration avec une première tranche de maîtrise d'œuvre, mais également un affaissement de berge à Parmain qu'il va falloir suivre de près, les travaux de confortement des berges aux Ablettes qui devraient démarrer en septembre.

Sur la carte 2 qui concerne les rus et les cours d'eau, nous avons convenu d'un marché d'entretien et les premiers dossiers réglementaires sur les travaux sont prévus au projet de planification de notre prochain plan d'investissement. C'est très modeste, mais ce sont des dépenses qui vont préparer les travaux à réaliser dans les 10 ans à venir.

Sur la carte 3, les cheminements, là encore nous avons chiffré un montant à peu près similaire à ce que l'on avait par le passé sur nos missions traditionnelles, l'entretien des cheminements, les abattages, des élagages d'arbres, l'entretien du mobilier pour les dépenses de fonctionnement et en investissement, des enveloppes habituelles pour répondre aux demandes des communes avec notamment un petit projet à Butry-sur-Oise de mise en place d'un promontoire, qui est en attente depuis 1 an ou 2 mais que l'on essaie de régler avec la SNCF et car il va falloir réparer des réseaux avant d'installer le mobilier.

Carte 4 : les dépenses d'entretien des ENS commencent à être importantes notamment à Bernes, elles sont liées au plan de gestion, mais elles sont plus modestes sur l'ENS de Mours. Ce sont des dépenses de fonctionnement classiques.

Les dépenses d'investissement concernent quant à elles, les 3 ENS, avec un gros projet sur Bernes où l'on peut entamer les premières actions issues du plan de gestion. A Mours c'est la création de mares qui, là encore, était prévue et à Noisy sur Oise les premières actions également du plan de gestion.

Pour conclure, une synthèse des dépenses qui se décline en 3 blocs :

- le fonctionnement pur sur les charges de personnel et les charges de structure pour 350 000€ soit environ 22% de nos dépenses totales. Ce sont là, des ratios habituels.
- Les dépenses de fonctionnement pour l'entretien des berges, les cheminements, les rus et les ENS pour un peu plus de 500 000€ soit 32% de nos dépenses
- les dépenses d'investissement pour 700 000,00€ soit 45% de nos dépenses. Le tout pour un budget de 1 500 000€. Si nous comparons aux années précédentes, les dépenses sont un peu plus faibles que d'habitude parce nous n'avons pas de gros travaux prévus cette année. Nous allons finaliser notre PPI et lancer ensuite des travaux qui seront d'une ampleur bien plus importante en 2025.

Je vous rappelle les sources des recettes en fonctionnement : les contributions des membres pour l'ensemble des 4 cartes, les contributions des communes membres de la CACP avec qui nous avons conventionné pour la carte 3 et le fonds de compensation de la TVA. Tout est détaillé dans les tableaux.

En investissement nous percevons des recettes liées aux contributions de nos membres, aux subventions du Conseil départemental, aux subventions de l'Agence de l'eau à l'exception de la carte 3, et des subventions de la région île de France.

Et parfois des communes pour des demandes particulières sur les chemins de halage, c'est-à-dire du fonds de concours, et le fonds de compensation pour les cartes 1 et 3 évidemment.

Dans tous les cas, les excédents de fonctionnement et d'investissement de l'année dernière. Je crois vous avoir donné les grandes lignes de ces orientations budgétaires. Ce ne sont pas les chiffres définitifs puisque nous les présenterons à l'étape du budget primitif. La date est fixée en avril.

Avez-vous des questions ou interrogations sur le sujet ?

Madame Fromenteil : J'ai 2 questions, à propos des charges salariales, je ne comprends pas pourquoi les dépenses sont séparées carte par carte ? Quel est l'intérêt ?

Monsieur Touboul : C'est une obligation réglementaire parce que tous les EPCI ne sont pas adhérents à toutes les cartes. Celles qui ne sont adhérentes aux différentes cartes ne peuvent pas contribuer à leur fonctionnement et donc aux charges de personnel.

Entre autres la CACP, par exemple, qui n'est adhérente qu'à la carte 1 ne contribue aux charges de personnel des actions entreprises par nos agents sur les cartes 2, 3 et 4. Sur la carte 1, nous avons une quotité, une clé de répartition qui est calculée en fonction du temps de travail de nos agents.

Madame Fromenteil : Je n'avais pas pensé à cela d'accord. Ma seconde question, concerne la dépense d'investissement page 16, les 63 000€ de reste à réaliser. Comment cela s'explique qu'il reste autant de restes à réaliser ?

Madame Lambert : Il s'agit de la seconde phase de l'étude de planification.

Monsieur Touboul : Ce sont des travaux qui sont déjà réalisés. Il y a une part qui concerne l'étude de planification et une autre part qui concerne les travaux de Neuville, essentiellement.

Les réserves techniques sont levées, les travaux ont été réceptionnés, mais ça n'a toujours pas été mandaté par la trésorerie.

Donc c'est un affichage qui est purement comptable. Effectivement c'est un montant qui est relativement important. Pour mémoire, les travaux sur Neuville étaient chiffrés à 114 000,00€ et l'étude 70 000€, nous en sommes conscients, c'est une proportion importante de nos dépenses d'investissement qui n'a pas encore été mandatée par la trésorerie.

Monsieur Eon : Monsieur le Président, une petite question sur un projet d'étude que vous avez présenté sur un franchissement de l'Oise. Comme je ne participe pas à tous les comités syndicaux, cela a peut-être été déjà évoqué mais quelle est la nature du projet ?

Monsieur Touboul : C'est une demande des communes de Champagne, Parmain et l'Isle Adam sur une réflexion autour de la création d'un franchissement de l'Oise pour les piétons, entre Champagne et l'Isle Adam d'une part, et Parmain et l'Isle-Adam d'autre part. Et l'objectif du Syndicat est pour l'instant de livrer une étude de faisabilité au coût relativement modeste, pour savoir si l'idée est pertinente et réalisable sur le plan technique, juridique et financier d'envisager la réalisation de cette passerelle. Nous sommes sur les missions du syndicat, nous avons déjà un sujet de réflexion similaire par le passé, mais il est évident que l'on fait œuvre de facilitateur et d'outils de réflexion en livrant cette étude de faisabilité. Mais une fois que nous aurons cette étude, nous la partagerons avec les communes concernées et ce sera aux élus de se l'emparer pour éventuellement aller plus loin. Donc nous sommes sur un franchissement piéton, c'est vrai que c'est peut-être à préciser.

Madame Fromenteil : C'est franchissements piétons et vélo ? Parce que nous travaillons sur la même idée à Pontoise avec le département justement pour un franchissement entre Saint Ouen l'Aumône et Pontoise.

Monsieur Touboul : Ça fait partie de l'objet de l'étude.

Madame Fromenteil : Et pour les vélos ? parce qu'il y a un problème de dangerosité actuellement, et pas que pour les vélos ! Donc je suis étonnée que ce soit le SMBO qui le prenne à sa charge même si ce n'est que l'étude de faisabilité.

Monsieur Touboul : Je crois que j'ai entendu parler du projet de Pontoise, c'est au niveau du pont entre Saint Ouen l'aumône et Pontoise qui est donc en milieu urbain et surtout avec des berges qui ne sont plus des berges mais des quais complètement minéralisés, ce qui n'est pas le cas pour notre projet parce que le SMBO est compétent sur les berges qui sont naturelles. Et en revanche nous sommes bien sur un sujet exclusivement piéton sur notre étude parce que sur les pistes cyclables il y a tellement de normes, tellement de contraintes et d'obligations sur les largeurs que demandent les normes Cereema, région etc..., ce ne sera pas du tout le même type d'ouvrage d'autant que cela relève d'un niveau de technicité que le Syndicat n'a pas.

Pour l'instant nous livrons cette étude de faisabilité sur un franchissement piéton et nous laisserons les communes ensuite faire le reste si elles estiment que c'est nécessaire. Enfin là en tout cas le SMBO ne pourra clairement pas le porter si c'est ça.

Est ce qu'il y a d'autres questions sur ces grandes orientations ? Sur ce point, c'est un donné acte, donc nous l'enregistrons comme tel et je propose de passer au sujet suivant qui revient chaque année dans toutes les collectivités avant le vote du budget, l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses avant le budget 2024.



Autorisation d'engager, mandater, liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Monsieur Touboul : Sur la section de fonctionnement, la limite des dépenses est posée au montant de celle inscrite l'année précédente et pour l'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'année précédente. C'est une délibération que l'on a un peu tous l'habitude de voter si les budgets ne sont pas encore votés au premier janvier. Délibération traditionnelle, donc.

Avez-vous des questions, des interventions ?

Je vous propose de la mettre aux voix. Est ce qu'il y a des votes contraires ? Est ce qu'il y a des abstentions ? Unanimité. Je vous remercie.



Convention avec l'APPMA de la Tanchette pour l'entretien des secteurs de la pratique de pêche de loisirs

Monsieur Touboul : Ce point concerne une convention passée avec une association de pêche l'APPMA, avec qui nous avons eu des échanges et des discussions assez fructueuses avec les pêcheurs qui sont des usagers des berges très réguliers et très exigeants, et qui participent aussi à l'entretien du site. En l'occurrence celle de la Tanchette de Neuville nous a demandé un certain nombre d'interventions pour dégager des points de pêche pour participer un peu à la vie du site et au fonctionnement de l'association. Pour répondre à leur demande et en accord avec la commune, nous allons réaliser pour leur compte des interventions de fauche, un peu de taille de branches et d'arbres sur 5 sites, rien de très original et de très conséquent mais cela représente tout de même 3 000€ qu'ils se sont engagés à prendre à leur compte.

Est ce qu'il y a des interventions, des questions-là dessus ?

Monsieur Le Cam : C'est juste pour préciser que l'association La Tanchette était basée à Neuville en 2023, mais je crois qu'elle a changé son siège. Elle n'est plus à Neuville à partir de 2024.

Monsieur Touboul : Je vous remercie pour cette information, cela ne remet pas en cause cette convention même si l'association n'est peut-être plus domiciliée à Neuville, mais en tout cas les points de pêche qu'elle nous a signalés sont à Neuville, quelques points à Jouy le Moutier et à Cergy mais juste en amont. C'est une convention d'un an non reconductible, c'est uniquement pour une intervention ponctuelle.

Madame Desbourget : Pourquoi la convention n'est signée que pour 1 an ? La végétation est permanente, elle va donc repousser, il faudra recommencer.

Monsieur Touboul : Alors honnêtement l'objet de leur demande est quand même très modeste. Nous avons notre campagne de ripisylve année après année et donc avec une fréquence d'intervention tous les 10 ans par secteur, avant que la végétation ne reprenne une dimension trop importante pour les empêcher de pratiquer, il va se passer un peu de temps, mais nous allons les suivre. Il y a aussi des entretiens que l'on peut prendre en charge sur nos marchés actuels. Cette intervention c'est vraiment une demande spécifique sur des créations de points de pêche qui ne rentre pas dans les missions classiques du Syndicat, nous allons la réaliser mais nous leur demandons une contribution.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je propose de le mettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contraires, des abstentions ? Unanimité. Merci pour les pêcheurs.



Mise à jour des remboursements des frais de missions et de formation pour les agents du SMBO

Monsieur Touboul : Il s'agit d'une petite mise à jour de texte réglementaires. Vous savez que les frais de mission et les frais de formation pour les agents du SMBO comme de toutes les collectivités sont pris en charge par le Syndicat. Je vais laisser Madame Lambert vous donner quelques détails. C'est simplement c'est sur le niveau du taux de couverture.

Madame Lambert : C'est effectivement une mise à jour car la délibération précédente date de 2014. Depuis, des évolutions réglementaires et notamment un décret publié en 2019 fixe les conditions et les modalités de règlement de frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels. C'est juste une actualisation réglementaire. Cela n'engendre pas de frais supplémentaires.

Monsieur Touboul : Le projet de délibération a été validé par le comité social territorial du CIG.

Est ce qu'il y a des votes contraires ? Est ce qu'il y a des abstentions ? Je vous en remercie pour nos agents.

Monsieur Touboul : Nous avons épuisé l'ordre du jour qui était bref, mais nous allons faire un petit point d'actualité sur les dernières interventions et sur les travaux du Syndicat.

(présentation d'un diaporama)

La ripisylve : les interventions sont en cours sur 4 communes ou terminées. 3 communes de la CACP sont concernées. Actuellement l'entreprise est à l'Isle Adam, ensuite ce sera à Saint-Ouen-l'aumône.

Je crois qu'il y a 400 mètres linéaire sur l'Isle Adam, 900 ml sur Eragny, 500 ml sur Saint Ouen l'aumône et 300 ml à Cergy. Nous étions à Eragny tout à l'heure, j'ai eu Thibault Humbert au téléphone, il est très content. Sur Cergy, les secteurs sont programmés pour la mi-mars comme il avait été convenu à l'occasion de la CAO où nous avons dû en revoir un certain nombre car nous sommes en discussion avec Enedis.

Ils vont couper le courant sur les lignes à haute tension le 13 mars pour que nous puissions faire nos interventions sous ces lignes.

Voilà pour ce qu'il en est de la campagne de Ripisylve. Un secteur est traité tous les 10 ans, la végétation est dégagée de façon assez importante pour garantir les ouvertures sur la rivière, éviter la fermeture du milieu, éviter l'asphyxie de la biodiversité tout en préservant la stabilité des berges et en laissant les souches et les racines qui maintiennent tout ça en place. Et quand les communes sont concernées par chaque tronçon, nous organisons des réunions techniques avec elles pour définir précisément les secteurs de coupe et les secteurs d'élagage ou d'abattage, s'il y a des ouvertures visuelles à créer, enfin bref, nous travaillons avec les communes pour construire ensemble le programme.

Quelques interventions en régie aussi et notamment suite au coup de vent de la semaine dernière mais aussi après la tempête du mois novembre.

Quelques détails sur le ru du Montubois à Mériel.

Le chemin de contre-halage à Valmontois.

Le ru du Fond de Vaux à Méry sur Oise.

Le ru Du Bois à l'isle-Adam.

Sur les rus les interventions consistent à dégager la petite végétation, les branches qui traînent pour assurer la continuité du débit et éviter que l'eau de pluie ne déborde. Avez-vous des questions

Monsieur Dohy : J'ai une petite question sur le ru du Montubois. J'aimerais savoir comment évolue le projet de bassin de rétention notamment.

Monsieur Touboul : Pour ce qui est de l'entretien courant, je crois qu'il y a eu des échanges de mails encore aujourd'hui, sur le curage des grilles et le nettoyage.

Là, le niveau est encore un peu haut pour assurer une intervention efficace, mais ce sera fait dès que l'eau va redescendre un petit peu. Et ensuite sur les aspects plus réglementaires, je ne crois pas que nous ayons des nouvelles du SIARE sur le bassin qui doit être réalisé en amont. En revanche nous avons eu un retour de l'Entente sur les réflexions autour des problèmes de ruissellement et des inondations. Ils nous ont donné tous les éléments qu'ils avaient à leur disposition sur les questions techniques.

Ils s'associeront au projet de bassin mais la solution de tout cela est dans les mains du SIARE avec la construction de ce bassin. A notre niveau, nous ne pouvons que nous occuper de curer les problèmes qui se produisent en aval. Nous avons prévu 20 000€ tous les ans spécifiquement pour l'entretien sur le ru du Montubois qui est sujet à des inondations, malheureusement un peu trop régulières pour le curage des grilles en amont et le nettoyage du lit le long des habitations. Et puis nous travaillons aussi sur l'aval où il y a des morceaux de palissades en bois très abîmées. Au-delà du petit entretien qui sera fait tous les ans, des travaux

sont prévus dans notre programmation pour que le ru soit de bien meilleure qualité et surtout moins sujet aux inondations mais ça ne sert à rien de le faire avant le bassin de rétention du SIARE.

Point sur la crue de l'Oise : Nous avons tous constaté que l'Oise est un peu haute en ce moment, nous sommes en vigilance jaune depuis une semaine. Il va falloir être très attentif dans les jours à venir et la journée de demain va être un peu déterminante parce que le pic de crue qui est actuellement très en amont, au milieu du secteur de ce qu'ils appellent l'Oise isarienne donc au niveau de Sampigny, Kondran, etc.... Et donc normalement il devrait arriver chez nous d'ici 48 à 72 h à peu près. La question étant, est ce que le pic de crue va se dissiper et s'atténuer un petit peu avant d'arriver chez nous ou pas ?

Mais comme chez nous les niveaux sont déjà hauts nous risquons d'avoir une onde de crue de dimension modeste mais qui va arriver chez nous malgré tout. Donc demain matin nous avons prévu de faire le point sur les données de vigicrues, les données de la préfecture et les données de l'Entente Oise Aisne qui communiquent sur l'ensemble du bassin et de voir ce que l'on peut éventuellement prémunir pour les communes. Vous recevrez certainement un mail demain en fin de matinée ou en tout début d'après-midi. Mais il y a de fortes chances pour qu'il y ait un pic de crue qui arrive chez nous ce week-end ou en début de semaine prochaine.

Je ne sais pas comment cela se passe dans vos communes respectives mais à l'Isle Adam nous avons fermé tous les quais, les passerelles, les îles etc... Tous les accès sont interdits aux piétons et certaines rues aux voitures. La plupart des communes a déjà pris des dispositions de fermeture de chemins de halage ou de voiries. Nous sommes un peu au-dessus d'une crue par saison, désormais. Demain, en fonction des informations qu'i vont nous être transmises, nous allons adresser un mail à toutes les communes riveraines pour leur expliquer ce qui peut objectivement nous attendre dans les jours à venir.

Que ce soit avec vous, les élus, ou avec vos services techniques, il nous paraît utile de vous donner ce petit croisement d'informations entre les différentes sources qui nous arrivent pour que vous ayez des renseignements les plus complets et les plus fiables possibles. Mais évidemment, c'est la préfecture qui donne les consignes de sécurité et qui définit le niveau d'alerte. Espérons seulement que ce ne sera pas trop problématique.

Je crois que nous avons fait le tour des sujets à moins que vous en ayez d'autres que vous souhaitiez aborder ? Il n'y a plus de questions ?

Vous pouvez noter dans votre agenda que le prochain comité syndical est prévu le 9 avril à 19 h, et comme toujours la réunion de bureau se tiendra 15 jours avant. Les invitations vous seront envoyées très bientôt.

Nous avons également une CAO qui est programmée juste avant le comité syndical, le 9 avril donc, mais à 17h30 car nous avons quelques gros marchés à passer.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19h45

Annick DESBOURGET

Secrétaire de séance
Conseillère municipale Asnières sur Oise



Morgan TOUBOUL

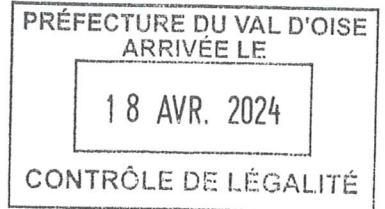
Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise



**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

<p>DATE DE CONVOCATION 27/03/2024</p>	<p>Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL</p>										
<p>DATE D’AFFICHAGE 27/03/2024</p>	<p><i>Présents</i> : M. Olivier ANTY, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS M. Alexandre DOHY, M. Gilles LE CAM, Mme Véronique PELISSIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Xavier TALON, M. Morgan TOUBOUL</p>										
<table border="0"> <tr> <td>Membres</td> <td>Voix</td> </tr> <tr> <td>En exercice : 20</td> <td>délibératives</td> </tr> <tr> <td>Présents : 15</td> <td>En exercice : 51</td> </tr> <tr> <td>Votants : 16</td> <td>Présentes : 39</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Votantes : 40</td> </tr> </table>	Membres	Voix	En exercice : 20	délibératives	Présents : 15	En exercice : 51	Votants : 16	Présentes : 39		Votantes : 40	<p><i>Ont donné pouvoir</i> : M. Marc LE BOURGEOIS a donné pouvoir à M. Philippe PRIOUX</p> <p><i>Excusés</i> : M. Jean Michel APARICIO, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre Edouard EON, Mme Anne FROMENTEIL.</p>
Membres	Voix										
En exercice : 20	délibératives										
Présents : 15	En exercice : 51										
Votants : 16	Présentes : 39										
	Votantes : 40										
<p>OBJET : COMPTE DE GESTION 2023</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Antoine SANTERO</p>	<p>LE COMITÉ SYNDICAL,</p> <p>VU l'article D2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>VU l'article 15 des statuts du Syndicat,</p> <p>VU le règlement intérieur du Syndicat,</p> <p>CONSIDÉRANT que les opération des de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,</p> <p>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par :</p> <p align="center">40 voix POUR 00 voix CONTRE 00 ABSTENTION</p> <p>A L'UNANIMITÉ,</p> <p>DONNE ACTE au Président de la présentation du compte de gestion de l'exercice 2023 produit par le Payeur départemental, conformément à l'article D2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p align="right">Morgan TOUBOUL</p>   <p align="center">Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise</p>										



Le Président, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://telerecours.fr>

Transmise au représentant de l'Etat, le 18 AVR. 2024

Publiée le : 19 AVR. 2024

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

<p>DATE DE CONVOCATION 27/03/2024</p>	<p>Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL</p>								
<p>DATE D’AFFICHAGE 27/03/2024</p>	<p><i>Présents : M. Olivier ANTY, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS M. Alexandre DOHY, M. Gilles LE CAM, Mme Véronique PELISSIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Xavier TALON, M. Morgan TOUBOUL</i></p>								
<table border="0"> <tr> <td>Membres</td> <td>Voix délibératives</td> </tr> <tr> <td>En exercice : 20</td> <td>En exercice : 51</td> </tr> <tr> <td>Présents : 14</td> <td>Présentes : 35</td> </tr> <tr> <td>Votants : 15</td> <td>Votantes : 36</td> </tr> </table>	Membres	Voix délibératives	En exercice : 20	En exercice : 51	Présents : 14	Présentes : 35	Votants : 15	Votantes : 36	<p><i>Ont donné pouvoir : M. Marc LE BOURGEOIS a donné pouvoir à M. Philippe PRIOUX</i></p>
Membres	Voix délibératives								
En exercice : 20	En exercice : 51								
Présents : 14	Présentes : 35								
Votants : 15	Votantes : 36								
<p>OBJET :</p>	<p><i>Excusés : M. Jean Michel APARICIO, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre Edouard EON, Mme Anne FROMENTEIL.</i></p>								
<p>COMPTE ADMINISTRATIF 2023</p>	<p>LE COMITÉ SYNDICAL, sous la présidence du Doyen d’âge</p> <p>VU Le code général des collectivités territoriales</p> <p>VU l'article 15 des statuts du Syndicat,</p> <p>VU le règlement intérieur du Syndicat,</p>								
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p align="center">PRÉFECTURE DU VAL D'OISE ARRIVÉE LE</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px auto; width: 80px;"> <p align="center">18 AVR. 2024</p> </div> <p align="center">CONTRÔLE DE LÉGALITÉ</p> </div>	<p>VU la délibération 23-08 du 06 avril 2023 relative au budget primitif 2023 du Syndicat,</p> <p>VU la délibération 23-19 du 26 septembre 2023 relative à la décision modificative n°1</p> <p>VU la présentation des résultats de l'exercice 2023,</p> <p>VU le compte de Gestion 2023,</p>								
<p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Antoine SANTERO</p>	<p align="center">M. TOUBOUL, Président du SMBO, quitte la salle</p> <p>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par :</p> <p align="center">36 voix POUR 00 voix CONTRE 00 ABSTENTION</p>								
	<p>A L'UNANIMITÉ</p> <p>ARRETE les comptes du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise en approuvant le Compte administratif de l'exercice 2023, en application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p align="right">Le Doyen d'âge</p> <div style="text-align: center;">  <p>Le Maire, Gilles LE CAM</p>  <p>Maire de Neuville sur Oise</p> </div>								

Le Président, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://telerecours.fr>

Transmise au représentant de l'Etat, le **18 AVR. 2024**

Publiée le : **19 AVR. 2024**

FONCTIONNEMENT																
		CARTE 1				CARTE 2			CARTE 3			CARTE 4			TOTAL	
	Détail par chapitre budgétaire	Rappel Proposition 2023	prévisionnel 2023	Réalisé	Tx de réails action	prévisionnel 2023	Réalisé	Tx de réails action	prévisionnel 2023	Réalisé	Tx de réails action	prévisionnel 2023	Réalisé	Tx de réails action	TOTAL réalisé	Tx de réails action
DEPENSES FONCTIONNEMENT	011 - Charges à caractère général	694 762,00 €	308 150,25 €	22 230,36 €	7,21%	53 350,25 €	39 199,29 €	73,48%	255 761,25 €	119 243,53 €	46,62%	77 500,25 €	62 598,70 €	80,77%	243 271,88 €	35,02%
	012 - Charges de personnel et dépenses assimilées	279 485,00 €	161 888,15 €	123 801,40 €	76,47%	34 871,79 €	35 894,18 €	102,93%	46 925,57 €	52 771,19 €	112,46%	35 799,49 €	27 474,98 €	76,75%	239 941,75 €	85,85%
	042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	190,00 €	47,50 €	27,50 €	57,89%	47,50 €	27,50 €	57,89%	47,50 €	27,50 €	57,89%	47,49 €	27,49 €	57,89%	109,99 €	57,89%
	022 - Dépenses imprévues	11 500,00 €	10 000,00 €	- €	0,00%	500,00 €	- €	0,00%	500,00 €	- €	0,00%	500,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%
	065 - Autre charges de Gestion	20,00 €	5,00 €	0,32 €	6,40%	5,00 €	0,32 €	6,40%	5,00 €	0,32 €	6,40%	5,00 €	0,33 €	6,60%	1,29 €	6,45%
	023 - Virement section d'investissement (contributions)	139 765,33 €	119 359,08 €	- €	-	15 494,03 €	- €	-	9 496,06 €	- €	-	14 408,28 €	- €	-	- €	-
	67 - Charges exceptionnelles	9 975,00 €	-	-	-	-	-	-	9 975,00 €	9 975 €	-	-	-	-	-	9 975,00 €
	TOTAL DEPENSES	856 166,67 €	360 731,82 €	146 059,58 €	40,5%	73 280,51 €	75 121,29 €	102,5%	322 710,38 €	182 017,54 €	56,4%	99 443,95 €	90 101,50 €	90,6%	493 299,91 €	57,62%

		CARTE 1				CARTE 2			CARTE 3			CARTE 4			TOTAL	
	Détail par chapitre budgétaire	Rappel Proposition 2023	prévisionnel 2023	Réalisé	Tx de réails action	prévisionnel 2023	Réalisé	Tx de réails action	prévisionnel 2023	Réalisé	Tx de réails action	prévisionnel 2023	Réalisé	Tx de réails action	TOTAL réalisé	Tx de réails action
RECETTES FONCTIONNEMENT	002- Excédents année antérieure	54 100,42 €	20 610,59 €	20 610,59 €	100%	0,00 €	0,00 €	-	46 061,07 €	46 061,07 €	100%	-12 571,24 €	-12 571,24 €	100%	54 100,42 €	100%
	013- Atténuations de charges	15 563,00 €	10 115,95 €	9 212,44 €	-	1 556,30 €	1 908,94 €	-	2 334,45 €	3 651,89 €	-	1 556,30 €	1 936,53 €	-	16 709,80 €	-
	74 - Dotations, subventions et participations	786 503,25 €	330 005,28 €	255 209,92 €	77%	69 105,21 €	67 159,48 €	97%	274 314,86 €	236 894,10 €	86%	113 077,90 €	83 246,91 €	74%	642 510,41 €	82%
	75 - Autre produit de gestion courante (PAS)	- €	- €	0,39 €	-	- €	0,40 €	-	- €	0,40 €	-	- €	0,39 €	-	1,58 €	-
	70 - Produit des services, des vente	- €	- €	473,64 €	-	- €	473,64 €	-	- €	473,64 €	-	- €	473,64 €	-	1 894,56 €	-
	77 - Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33 490,00 €	-	33 490,00 €	-
	TOTAL RECETTES	856 166,67 €	360 731,82 €	285 506,98 €	79%	70 661,51 €	69 542,46 €	98%	322 710,38 €	287 081,10 €	89%	102 062,96 €	106 576,23 €	104%	748 706,77 €	87%

Résultat fonctionnement 2023	carte 1	139 447,40 €	carte 2	- 5 578,83 €	carte 3	105 063,56 €	carte 4	16 474,73 €	255 406,86 €
-------------------------------------	---------	---------------------	---------	---------------------	---------	---------------------	---------	--------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		CARTE 1			CARTE 2			CARTE 3			CARTE 4			TOTAL	
Détail par chapitre budgétaire	Rappel Proposition 2023	prévisionnel 2023	Réalisé	Tx de réalisation	prévisionnel 2023	Réalisé	Tx de réalisation	prévisionnel 2023	Réalisé	Tx de réalisation	prévisionnel 2023	Réalisé	Tx de réalisation	TOTAL réalisé	Tx de réalisation
20 - Immobilisations incorporelles	677 048,00 €	264 256,00 €	39 648,00 €	15%	162 792,00 €	- €	0%	125 000,00 €	- €	0,0%	125 000,00 €	40 188 €	32%	79 836,00 €	12%
20 - Restes à réaliser			79 022,23 €			63 036,00 €									
21 - Immobilisations corporelles	4 000,00 €	1 465,00 €	0,00 €	0%	845,00 €	- €	0%	845,00 €	- €	0,0%	845 €	- €	0%	- €	0%
23 - Immobilisations en cours	772 136,12 €	602 775,92 €	153 839,83 €	25,5%	- €	- €	0%	168 360,20 €	132 342,44 €	78,6%	1 000 €	- €	0%	286 182,27 €	47%
23 - Restes à réaliser			114 513,65 €												
020 - Dépenses imprévues	43 178,00 €	28 000,00 €	- €	0%	2 000,00 €	- €	0%	8 178 €	- €	0,0%	5 000 €	- €	0%	- €	0%
041 - Opérations patrimoniales	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0%										- €	
TOTAL DEPENSES	1 497 362,12 €	897 496,92 €	387 023,71 €	43,12%	165 637,00 €	63 036,00 €	38,06%	302 383,20 €	132 342,44 €	43,8%	131 845,00 €	40 188,00 €	30,48%	366 018,27 €	24,44%

		CARTE 1			CARTE 2			CARTE 3			CARTE 4			TOTAL	
Détail par chapitre budgétaire	Rappel Proposition 2023	prévisionnel 2023	Réalisé	Tx de réalisation	prévisionnel 2023	Réalisé	Tx de réalisation	prévisionnel 2023	Réalisé	Tx de réalisation	prévisionnel 2023	Réalisé	Tx de réalisation	TOTAL réalisé	Tx de réalisation
001-report année antérieure	153 949,70 €	231 307,27 €	231 307,27 €	100%	67 924,68 €	67 924,68 €	100%	-34 969,63 €	-34 969,63 €	100%	25 536,74 €	25 536,74 €	100%	153 949,70 €	100%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	226 629,00 €	75 930,51 €	46 194,94 €	61%	46 937,01 €	42 015,82 €		83 092,44 €	62 564,67 €	75%	20 669,04 €	- €	0%	150 775,43 €	67%
021 - virement à la section d'investissement	-139 765,33 €	-119 359,08 €	0,00 €	0%	-15 494,03 €	- €	0%	9 496,06 €	- €	0%	-14 408,28 €	- €	0%	- €	0%
13 - Subventions d'investissement reçues	1 255 358,75 €	708 570,72 €	74 506,01 €	11%	202 071,20 €	10 230,36 €	5%	244 716,83 €	- €	0%	100 000 €	- €	0%	84 736,37 €	7%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	0%	- €	- €		- €	- €		- €	- €		- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	190,00 €	47,50 €	27,50 €	58%	47,50 €	27,50 €	58%	47,50 €	27,50 €	58%	47,5 €	27,49 €	58%	109,99 €	58%
041 - Opérations patrimoniales	1 000,00 €	1 000,00 €												- €	
TOTAL RECETTES	1 497 362,12 €	897 496,92 €	352 035,72 €	39,22%	165 637,00 €	- 15 651,00 €	-9,45%	302 383,20 €	27 622,54 €	9,13%	131 845,00 €	25 564,23 €	19,39%	389 571,49 €	26,02%

**Résultat investissement
2023 sans RAR**
carte 1
168 647,89 €
carte 2
- 16 651,00 €
carte 3
- 104 719,90 €
carte 4
- 14 623,77 €
23 563,22 €

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

<p>DATE DE CONVOCATION 27/03/2024</p>	<p>Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL</p>								
<p>DATE D'AFFICHAGE 27/03/2024</p>	<p><i>Présents : M. Olivier ANTY, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS M. Alexandre DOHY, M. Gilles LE CAM, Mme Véronique PELISSIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Xavier TALON, M. Morgan TOUBOUL</i></p>								
<table border="0"> <tr> <td>Membres</td> <td>Voix délibératives</td> </tr> <tr> <td>En exercice : 20</td> <td>En exercice : 51</td> </tr> <tr> <td>Présents : 15</td> <td>Présentes : 39</td> </tr> <tr> <td>Votants : 16</td> <td>Votantes : 40</td> </tr> </table>	Membres	Voix délibératives	En exercice : 20	En exercice : 51	Présents : 15	Présentes : 39	Votants : 16	Votantes : 40	<p><i>Ont donné pouvoir : M. Marc LE BOURGEOIS a donné pouvoir à M. Philippe PRIOUX</i></p> <p><i>Excusés : M. Jean Michel APARICIO, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre Edouard EON, Mme Anne FROMENTEIL.</i></p>
Membres	Voix délibératives								
En exercice : 20	En exercice : 51								
Présents : 15	Présentes : 39								
Votants : 16	Votantes : 40								
<p align="center">OBJET :</p> <p align="center">AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023</p> <div data-bbox="82 1003 448 1211" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p align="center">PRÉFECTURE DU VAL D'OISE ARRIVÉE LE</p> <p align="center" style="font-size: 1.2em;">18 AVR. 2024</p> <p align="center">CONTRÔLE DE LÉGALITÉ</p> </div> <p align="center">SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Antoine SANTERO</p>	<p>LE COMITÉ SYNDICAL,</p> <p>Après avoir approuvé le Compte administratif de l'exercice 2023,</p> <p>CONSIDÉRANT la concordance de ce dernier avec le Compte de gestion du Payeur départemental,</p> <p>CONSIDÉRANT le programme d'actions du SMBO en investissement et en fonctionnement,</p> <p>CONSIDÉRANT les résultats en fonctionnement sur les cartes 1, 2, 3 et 4,</p> <p>CONSIDÉRANT les résultats de la section d'investissement et le programme prévisionnel d'actions 2024 du Syndicat,</p> <p>CONSIDÉRANT les restes à réaliser 2023,</p> <p>VU l'excédent de fonctionnement issu du compte administratif 2023 réparti de la manière suivante :</p> <p>CARTE 1 : 139 447,70 € CARTE 3 : 105 063,56 € CARTE 4 : 16 474,73 €</p> <p>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par :</p> <p align="center">40 voix POUR 00 voix CONTRE 00 ABSTENTION</p> <p>A L'UNANIMITÉ,</p> <p>DÉCIDE de répartir les excédents de fonctionnement entre la section de fonctionnement afin de prendre en compte les variations de prix historiques liées à la réception des offres du marché pluriannuel d'entretien des berges de l'Oise (risberme, evergreen, fauchage, taille des branches basses etc.), ramassage des déchets, fenêtres visuelles, lutte contre la renouée du japon, ainsi que l'entretien des espaces naturels sensibles.</p> <p align="right">Morgan TOUBOUL</p> <div data-bbox="667 1787 890 2004" style="text-align: center;">  </div> <p align="center">Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise</p>								

Le Président, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://telerecours.fr>

Transmise au représentant de l'Etat, le **18 AVR. 2024**

Publiée le : **19 AVR. 2024**

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

<p>DATE DE CONVOCATION 27/03/2024</p>	<p>Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL</p>								
<p>DATE D'AFFICHAGE 27/03/2024</p>	<p><i>Présents : M. Olivier ANTY, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS M. Alexandre DOHY, M. Gilles LE CAM, Mme Véronique PELISSIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Xavier TALON, M. Morgan TOUBOUL</i></p>								
<table border="0"> <tr> <td>Membres</td> <td>Voix délibératives</td> </tr> <tr> <td>En exercice : 20</td> <td>En exercice : 51</td> </tr> <tr> <td>Présents : 15</td> <td>Présentes : 39</td> </tr> <tr> <td>Votants : 16</td> <td>Votantes : 40</td> </tr> </table>	Membres	Voix délibératives	En exercice : 20	En exercice : 51	Présents : 15	Présentes : 39	Votants : 16	Votantes : 40	<p><i>Ont donné pouvoir : M. Marc LE BOURGEOIS a donné pouvoir à M. Philippe PRIOUX</i></p>
Membres	Voix délibératives								
En exercice : 20	En exercice : 51								
Présents : 15	Présentes : 39								
Votants : 16	Votantes : 40								
<p>OBJET :</p> <p>BUDGET PRIMITIF 2024</p> <div data-bbox="97 936 464 1137" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p align="center">PRÉFECTURE DU VAL D'OISE ARRIVÉE LE</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block; margin: 5px 0;"> <p align="center">18 AVR. 2024</p> </div> <p align="center">CONTRÔLE DE LÉGALITÉ</p> </div> <p>SECRÉTAIRE DE SANCE : M. Antoine SANTERO</p>	<p><i>Excusés : M. Jean Michel APARICIO, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre Edouard EON, Mme Anne FROMENTEIL.</i></p> <hr/> <p>LE COMITÉ SYNDICAL,</p> <p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>VU les Statuts du Syndicat,</p> <p>VU la délibération N°23-20 du 26 septembre 2023 relative à la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,</p> <p>VU la délibération N°23-27 du 5 décembre 2023 relative au règlement budgétaire et financier,</p> <p>VU le débat d'orientation budgétaire du 29 février 2024,</p> <p>VU la délibération N°2024/08 en date du 9 avril 2024 relative à l'adoption du compte administratif 2023</p> <p>VU la délibération N°2024/09 en date du 9 avril 2024 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement 2023,</p> <p>VU le programme d'actions du Syndicat,</p> <p>APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ par :</p> <p align="center">40 voix POUR 00 voix CONTRE 00 ABSTENTION</p> <p>A L'UNANIMITÉ,</p> <p>ADOpte le Budget Primitif de l'année 2024 du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise, les crédits étant votés par chapitre et par carte.</p> <div align="right" style="margin-top: 20px;">  Morgan TOUBOUL  <p>★ Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise</p> </div>								

Le Président, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://telerecours.fr>

Transmise au représentant de l'Etat, le **18 AVR. 2024**

Publiée le : **19 AVR. 2024**

Chapitre	Article	FONCTIONNEMENT - DEPENSES					Proposition 2024
			CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	
			Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2024	
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)			297 285,17 €	29 540,25 €	215 410,25 €	95 892,75 €	638 128,42 €
011	605	achat matériel / équipement et travaux	500,00 €	300,00 €	1 500,00 €	800,00 €	3 100,00 €
011	60628	autres fourniture non stockées	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	60,00 €
011	60632	fournitures de petit équipement	500,00 €	100,00 €	100,00 €	700,00 €	1 400,00 €
011	60636	vêtement de travail	400,00 €	500,00 €	400,00 €	300,00 €	1 600,00 €
011	6068	Autres matières et fournitures	125,00 €	125,00 €	125,00 €	125,00 €	500,00 €
011	611	Contrats de prestation de service	36 222,42 €	2 000,00 €	6 500,00 €	600,00 €	45 322,42 €
011	6132	locaux	2 250,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	9 000,00 €
011	615231	entretien de voies et réseaux : ramassage feuilles, elagage/abattage, fauchage, tailles branches basses, ouvertures visuelles	- €	- €	192 780,00 €	- €	192 780,00 €
011	615231	entretien de voies et réseaux : Espèces invasives, evergreen, risbermes	94 800,00 €	- €	- €	- €	94 800,00 €
011	615231	entretien de voies et réseaux : ripisylve	157 000,00 €	- €	- €	- €	157 000,00 €
011	615231	entretien de voies et réseaux : entretien des secteurs aménagés	- €	- €	- €	- €	0,00 €
011	615231	entretien des affluents de l'Oise	- €	18 000,00 €	- €	- €	18 000,00 €
011	615231	entretien des ENS	- €	- €	- €	83 000,00 €	83 000,00 €
011	61558	entretien / réparation de mobilier (barrières, passerelles)	- €	- €	5 000,00 €	2 400,00 €	7 400,00 €
011	61558	entretien / réparation de mobilier (expertise haltes)	- €	- €	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
011	6156	maintenance logiciel	575,00 €	575,00 €	575,00 €	575,00 €	2 300,00 €
011	6161	assurance multirisques	525,00 €	525,00 €	525,00 €	525,00 €	2 100,00 €
011	617	Etudes et recherche	100,00 €	1 115,00 €	100,00 €	1 000,00 €	2 315,00 €
011	6182	documentation générale et technique	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	100,00 €
011	6184	Versement à des organismes de formation	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	1 000,00 €
011	62268	rémunération d'intermédiaire et honoraire	125,00 €	125,00 €	125,00 €	125,00 €	500,00 €
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	125,00 €	125,00 €	125,00 €	125,00 €	500,00 €
011	6231	annonces et insertions	1 625,00 €	1 625,00 €	1 625,00 €	1 625,00 €	6 500,00 €
011	6232	fêtes et cérémonies	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	1 200,00 €
011	6236	catalogue et imprimé	125,00 €	125,00 €	125,00 €	125,00 €	500,00 €
011	6248	divers	400,00 €	300,00 €	305,00 €	30,00 €	1 035,00 €
011	6251	voyages, déplacements et missions	500,00 €	362,50 €	362,50 €	200,00 €	1 425,00 €
011	6261	frais affranchissement	125,00 €	125,00 €	125,00 €	125,00 €	500,00 €
011	6262	téléphonie mobile	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	1 800,00 €
011	6281	Concours divers (Cotisations...)	212,50 €	212,50 €	212,50 €	212,50 €	850,00 €
011	637	Autres impôts, taxes	10,25 €	10,25 €	10,25 €	10,25 €	41,00 €
CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES (012)			152 497,54 €	27 785,96 €	58 539,05 €	32 603,45 €	271 426,00 €
012	6332	Cotisations versées au FNAL	85,55 €	11,59 €	31,18 €	16,68 €	145,00 €
012	6336	cotisation CNFPT/CIG	885,00 €	120,00 €	322,50 €	172,50 €	1 500,00 €
012	6338	Autres impôts, taxes sur rémunération	248,39 €	33,67 €	90,52 €	48,42 €	421,00 €
012	64111	salaires et charges du personnel titulaire du SMO	46 800,00 €	3 600,00 €	14 400,00 €	7 200,00 €	72 000,00 €
012	64112	SFT et indemnités de résidence	1 239,00 €	168,00 €	451,50 €	241,50 €	2 100,00 €
012	64113	NBI	885,00 €	120,00 €	322,50 €	172,50 €	1 500,00 €
012	64118	Autres indemnités	16 579,00 €	2 248,00 €	6 041,50 €	3 231,50 €	28 100,00 €
012	64131	saire et charge du personnel non titulaire	37 450,00 €	9 250,00 €	16 600,00 €	9 700,00 €	73 000,00 €
012	64132	SFT et indemnités de résidence	1 475,00 €	200,00 €	537,50 €	287,50 €	2 500,00 €
012	64138	Autres indemnités	8 725,00 €	4 300,00 €	3 962,50 €	1 712,50 €	18 700,00 €
012	6451	Cotisations URSSAF	20 119,00 €	2 728,00 €	7 331,50 €	3 921,50 €	34 100,00 €
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	12 513,90 €	1 696,80 €	4 560,15 €	2 439,15 €	21 210,00 €
012	6454	Cotisations aux ASSÉDIC	2 011,90 €	272,80 €	733,15 €	392,15 €	3 410,00 €
012	6455	assurance statutaire agent	1 972,50 €	1 972,50 €	1 972,50 €	1 972,50 €	7 890,00 €
012	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	129,80 €	17,60 €	47,30 €	25,30 €	220,00 €
012	6474	adhésion comité des œuvres sociales	570,00 €	570,00 €	570,00 €	570,00 €	2 280,00 €
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	383,50 €	52,00 €	139,75 €	74,75 €	650,00 €
012	6478	participation aux frais repas	425,00 €	425,00 €	425,00 €	425,00 €	1 700,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)			- €	- €	9 975,00 €	- €	9 975,00 €
67	673	Titres annulés	- €	- €	9 975,00 €	- €	9 975,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)			5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	20,00 €
65	65888	Prélèvement à la source	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	20,00 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (042)			47,50 €	47,50 €	47,50 €	47,50 €	190,00 €
042	6811	dotation aux amortissements et provisions	47,50 €	47,50 €	47,50 €	47,50 €	190,00 €
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (023)			-	3 603,14 €	9 305,12 €	15 173,39 €	- 16 461,97 €
023	23	virement à la section d'investissement	-	3 603,14 €	9 305,12 €	15 173,39 €	- 16 461,97 €
TOTAL DEPENSES			446 232,07 €	66 683,83 €	299 150,19 €	112 086,73 €	924 152,82 €

Récapitulatif par chapitre	Détail par chapitre budgétaire		CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition 2024
		011 - Charges à caractère général		297 285,17 €	29 540,25 €	215 410,25 €	95 892,75 €
	012 - Charges de personnel et dépenses assimilées		152 497,54 €	27 785,96 €	58 539,05 €	32 603,45 €	271 426,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		47,50 €	47,50 €	47,50 €	47,50 €	190,00 €
	65 - autre charge de gestion		5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	20,00 €
	023 - Virement section d'investissement (contributions)		3 603,14 €	9 305,12 €	15 173,39 €	- 16 461,97 €	4 413,40 €
	67 - Charges exceptionnelles		- €	- €	9 975,00 €	- €	9 975,00 €
	TOTAL DEPENSES		446 232,07 €	66 683,83 €	299 150,19 €	112 086,73 €	924 152,82 €

Chapitre	FONCTIONNEMENT - RECETTES		CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition 2024
	Recettes issues de l'exercice antérieur			112 497,40 €	- 5 578,83 €	36 063,56 €	1 824,73 €
002	002	excédent fonctionnement 2023	112 497,40 €	- 5 578,83 €	36 063,56 €	1 824,73 €	144 806,86 €
Contributions statutaires			258 928,30 €	71 393,59 €	216 035,57 €	98 742,48 €	642 099,94 €
74	7473	contribution fonctionnement Département	103 756,29 €	- €	125 525,00 €	28 801,11 €	258 082,40 €
74	74758	contribution fonctionnement Intercommunalités	155 775,15 €	62 088,47 €	75 337,18 €	86 403,34 €	379 604,14 €
74	7473	contribution investissement Département	1 441,26 €	- €	9 104,03 €	4 115,49 €	3 547,28 €
74	74758	contribution investissement Intercommunalités	2 161,88 €	9 305,12 €	6 069,36 €	12 346,48 €	866,12 €
Subventions de fonctionnement			77 806,37 €	869,07 €	47 051,06 €	11 519,52 €	137 246,02 €
74	747888	subvention AESN pour entretien ripisylve	19 790,13 €	- €	- €	- €	19 790,13 €
74	747888	Subvention AESN pour campagne piscicole	17 483,76 €	- €	- €	- €	17 483,76 €
75	74838	Subvention CD95 appel à projets pollinisateurs sauvages	- €	- €	- €	1 384,50 €	1 384,50 €
74	74748	remboursement conventions communes	- €	- €	3 635,45 €	- €	3 635,45 €
013	6419	Remboursements sur rémunération du personnel	825,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	1 275,00 €
74	744	FCTVA entretien	39 707,48 €	719,07 €	43 265,61 €	9 985,02 €	93 677,18 €
TOTAL RECETTES			446 232,07 €	66 683,83 €	299 150,19 €	112 086,73 €	924 152,82 €

Récapitulatif par chapitre	Détail par chapitre budgétaire		CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition 2024
		002 - excédents année antérieure		112 497,40 €	- 5 578,83 €	36 063,56 €	1 824,73 €
	74 - Dotations, subventions et participations		332 909,67 €	72 112,66 €	262 936,63 €	108 727,50 €	776 686,46 €
	75 - Autres produits de gestion		0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 384,50 €	1 384,50 €
	013 - Charges de personnel et dépenses assimilées		825,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	1 275,00 €
	TOTAL RECETTES		446 232,07 €	66 683,83 €	299 150,19 €	112 086,73 €	924 152,82 €

Chapitre	Article	INVESTISSEMENT - DEPENSES	CARTES				Proposition 2024
			CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	
20	2031	frais études (maîtrise d'œuvre, DIG, dossier loi sur l'eau, mission SPS)	205 000,00 €	17 000,00 €		95 000,00 €	317 000,00 €
20	2031	Restes à réaliser frais d'études opération antérieure	79 022,23 €	63 036,00 €	- €	- €	142 058,23 €
21	21828	immobilisations corporelles	1 000,00 €	250,00 €	1 000,00 €	250,00 €	2 500,00 €
21	2158	autre installation, matériels et outillages techniques	3 150,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	4 500,00 €
21	2185	Autres immobilisations corporelles	464,00 €	72,00 €	172,00 €	92,00 €	800,00 €
23	2312	travaux restauration cours d'eau et affluents	70 000,00 €	- €	- €	- €	70 000,00 €
23	2312	Travaux programme Gestion ENS	- €	- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
23	2312	travaux réalisation de cheminement sur les berges	- €	- €	105 000,00 €	- €	105 000,00 €
23	2318	mobilier sur berges (barrières et passerelles)	- €	- €	20 000,00 €	6 000,00 €	26 000,00 €
23	2312	restes à réaliser travaux opération antérieure	114 513,65 €	- €	- €	- €	114 513,65 €
041	2312	Opérations patrimoniales	10 000,00 €	- €	- €	- €	10 000 €
		TOTAL DEPENSES	483 149,88 €	80 808,00 €	126 622,00 €	111 792,00 €	802 371,88 €

Récapitulatif par chapitre	Détail par chapitre budgétaire		CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition 2024
	20 - Immobilisations incorporelles		205 000,00 €	17 000,00 €	0,00 €	95 000,00 €	317 000,00 €
	20 - Restes à réaliser		79 022,23 €	63 036,00 €	0,00 €	0,00 €	142 058,23 €
	21 - Immobilisations corporelles		4 614,00 €	772,00 €	1 622,00 €	792,00 €	7 800,00 €
	23 - Immobilisations en cours		70 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €	16 000,00 €	211 000,00 €
	23-restes à réaliser		114 513,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	114 513,65 €
	041 - Opérations patrimoniales		10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €

Chapitre	Article	INVESTISSEMENT - RECETTES	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition 2024
		Recettes issues de l'exercice antérieur	185 497,89 €	- 15 651,00 €	35 719,90 €	26,23 €	134 153,22 €
-	001	excédent d'investissement 2023	158 547,89 €	- 15 651,00 €	104 719,90 €	- 14 623,77 €	23 553,22 €
-	1068	excédent capitalisé	26 950,00 €	- €	69 000,00 €	14 650,00 €	110 600,00 €
		Recettes issues des membres	3 603,14 €	9 305,12 €	15 173,39 €	16 461,97 €	4 413,40 €
021	021	vir. de la section de fonct part du Département à l'investissement	- 1 441,26 €	- €	9 104,03 €	- 4 115,49 €	3 547,28 €
021	021	vir. de la section de fonct part des intercommunalité à l'investissement	- 2 161,88 €	9 305,12 €	6 069,36 €	- 12 346,48 €	866,12 €
		Recettes subvention financeurs	239 418,75 €	87 106,38 €	45 322,00 €	110 792,00 €	482 639,13 €
13	1322	subvention d'investissement de la Région Ile de France	81 000,00 €	- €	18 500,00 €	- €	99 500,00 €
13	1323	subvention d'investissement du Département	103 000,00 €	71 452,37 €	26 822,00 €	- €	201 274,37 €
13	1326	subvention d'investissement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie	55 418,75 €	15 654,01 €	- €	110 792,00 €	181 864,76 €
		Autres recettes d'investissement	61 836,38 €	47,50 €	101 846,51 €	17 435,74 €	181 166,13 €
13	13248	fonds de concours travaux (cheminement L'Isle-Adam, Beaumont et Parmain)	- €	- €	44 410,21 €	- €	44 410,21 €
13	13258	fonds de concours travaux (DETR CCHVO restants)	- €	- €	37 704,00 €	- €	37 704,00 €
10	10222	FCTVA	51 788,88 €	- €	19 684,80 €	17 388,24 €	88 861,92 €
16	1641	Emprunt	- €	- €	- €	- €	- €
040	28188	autres immobilisations corporelles	47,50 €	47,50 €	47,50 €	47,50 €	190,00 €
041	238	Avances commandes immo corporelles	10 000,00 €	- €	- €	- €	10 000,00 €
		TOTAL RECETTES	483 149,88 €	80 808,00 €	126 622,00 €	111 792,00 €	802 371,88 €

Récapitulatif par chapitre	Détail par chapitre budgétaire		CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Proposition 2024
	001- excédent d'investissement		158 547,89 €	- 15 651,00 €	104 719,90 €	- 14 623,77 €	23 553,22 €
	1068 - excédent capitalisé		26 950,00 €	- €	69 000,00 €	14 650,00 €	110 600,00 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves		51 788,88 €	- €	19 684,80 €	17 388,24 €	88 861,92 €
	021 - virement à la section d'investissement		3 603,14 €	9 305,12 €	15 173,39 €	16 461,97 €	4 413,40 €
	13 - Subventions d'investissement reçues		239 418,75 €	87 106,38 €	127 436,21 €	110 792,00 €	564 753,34 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées		- €	- €	- €	- €	- €
	041 - Opérations patrimoniales		10 000,00 €	- €	- €	- €	10 000,00 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		47,50 €	47,50 €	47,50 €	47,50 €	190,00 €

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

<p>DATE DE CONVOCATION 27/03/2024</p>	<p>Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL</p>																																																										
<p>DATE D'AFFICHAGE 27/03/2024</p>	<p><u>Présents</u> : M. Olivier ANTY, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS M. Alexandre DOHY, M. Gilles LE CAM, Mme Véronique PELISSIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Xavier TALON, M. Morgan TOUBOUL</p>																																																										
<table border="0" style="width:100%;"> <tr> <td>Membres</td> <td>Voix délibératives</td> </tr> <tr> <td>En exercice : 20</td> <td>En exercice : 51</td> </tr> <tr> <td>Présents : 15</td> <td>Présents : 39</td> </tr> <tr> <td>Votants : 16</td> <td>Votantes : 40</td> </tr> </table>	Membres	Voix délibératives	En exercice : 20	En exercice : 51	Présents : 15	Présents : 39	Votants : 16	Votantes : 40	<p><u>Ont donné pouvoir</u> : M. Marc LE BOURGEOIS a donné pouvoir à M. Philippe PRIOUX</p> <p><u>Excusés</u> : M. Jean Michel APARICIO, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre Edouard EON, Mme Anne FROMENTEIL.</p>																																																		
Membres	Voix délibératives																																																										
En exercice : 20	En exercice : 51																																																										
Présents : 15	Présents : 39																																																										
Votants : 16	Votantes : 40																																																										
<p>OBJET :</p> <p>CONTRIBUTIONS STATUTAIRES 2024</p>	<p>LE COMITÉ SYNDICAL,</p> <p>VU l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités territoriales,</p> <p>VU les statuts du Syndicat et les règles de répartition financière,</p> <p>VU la délibération N°2024/10 du 9 avril 2024 relative au budget primitif 2024 du Syndicat et sa répartition par cartes de compétence</p> <p>APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ par :</p> <p align="center">40 voix POUR 00 voix CONTRE 00 ABSTENTION</p> <p>A L'UNANIMITÉ,</p> <p>ACCEPTE la répartition de la contribution globale due au Syndicat Mixte par ses membres au titre de l'exercice 2024 telle que :</p>																																																										
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>PRÉFECTURE DU VAL D'OISE ARRIVÉE LE</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block; margin: 5px 0;"> <p>18 AVR. 2024</p> </div> <p>CONTRÔLE DE LÉGALITÉ</p> </div>	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">CARTE 1</th> <th rowspan="2">CARTE 2</th> <th colspan="2">CARTE 3</th> <th rowspan="2">CARTE 4</th> <th rowspan="2">Contributions statutaires 2024</th> </tr> <tr> <th>Contributions</th> <th>Financements complémentaires (fonds de concours etc.)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Communauté de communes Carnelle Pays de France</td> <td>2 737,61 €</td> <td></td> <td>3 388,16 €</td> <td></td> <td></td> <td>6 125,77 €</td> </tr> <tr> <td>Communauté de communes Sausseron impressionniste</td> <td>9 364,17 €</td> <td></td> <td>11 802,47 €</td> <td></td> <td></td> <td>21 166,64 €</td> </tr> <tr> <td>Communauté de communes vallée de l'Oise et des trois forêts</td> <td>25 943,35 €</td> <td>49 461,48 €</td> <td>33 747,00 €</td> <td></td> <td></td> <td>109 151,83 €</td> </tr> <tr> <td>Communauté de communes Haut Val d'Oise</td> <td>32 109,37 €</td> <td>21 932,11 €</td> <td>40 859,91 €</td> <td>-8 391,00 €</td> <td>74 056,86 €</td> <td>160 567,25 €</td> </tr> <tr> <td>Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise</td> <td>83 458,77 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>83 458,77 €</td> </tr> <tr> <td>Département du Val d'Oise</td> <td>102 315,03 €</td> <td></td> <td>134 629,03 €</td> <td></td> <td>24 685,62 €</td> <td>261 629,68 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>255 928,30 €</td> <td>71 393,59 €</td> <td>224 426,57 €</td> <td></td> <td>98 742,48 €</td> <td>642 089,94 €</td> </tr> </tbody> </table>		CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3		CARTE 4	Contributions statutaires 2024	Contributions	Financements complémentaires (fonds de concours etc.)	Communauté de communes Carnelle Pays de France	2 737,61 €		3 388,16 €			6 125,77 €	Communauté de communes Sausseron impressionniste	9 364,17 €		11 802,47 €			21 166,64 €	Communauté de communes vallée de l'Oise et des trois forêts	25 943,35 €	49 461,48 €	33 747,00 €			109 151,83 €	Communauté de communes Haut Val d'Oise	32 109,37 €	21 932,11 €	40 859,91 €	-8 391,00 €	74 056,86 €	160 567,25 €	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	83 458,77 €					83 458,77 €	Département du Val d'Oise	102 315,03 €		134 629,03 €		24 685,62 €	261 629,68 €	TOTAL	255 928,30 €	71 393,59 €	224 426,57 €		98 742,48 €	642 089,94 €
	CARTE 1				CARTE 2	CARTE 3			CARTE 4	Contributions statutaires 2024																																																	
		Contributions	Financements complémentaires (fonds de concours etc.)																																																								
Communauté de communes Carnelle Pays de France	2 737,61 €		3 388,16 €			6 125,77 €																																																					
Communauté de communes Sausseron impressionniste	9 364,17 €		11 802,47 €			21 166,64 €																																																					
Communauté de communes vallée de l'Oise et des trois forêts	25 943,35 €	49 461,48 €	33 747,00 €			109 151,83 €																																																					
Communauté de communes Haut Val d'Oise	32 109,37 €	21 932,11 €	40 859,91 €	-8 391,00 €	74 056,86 €	160 567,25 €																																																					
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	83 458,77 €					83 458,77 €																																																					
Département du Val d'Oise	102 315,03 €		134 629,03 €		24 685,62 €	261 629,68 €																																																					
TOTAL	255 928,30 €	71 393,59 €	224 426,57 €		98 742,48 €	642 089,94 €																																																					
<p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Antoine SANTERO</p>	<p align="right">Morgan TOUBOUL</p>  <p align="center">Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise</p> 																																																										

Le Président, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://telerecours.fr>

Transmise au représentant de l'Etat, le **18 AVR. 2024**

Publiée le : **19 AVR. 2024**

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

<p>DATE DE CONVOCATION 27/03/2024</p>	<p>Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL</p>								
<p>DATE D'AFFICHAGE 27/03/2024</p>	<p><i>Présents</i> : M. Olivier ANTY, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, M. Alexandre DOHY, M. Gilles LE CAM, Mme Véronique PELISSIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Xavier TALON, M. Morgan TOUBOUL</p>								
<table border="0"> <tr> <td>Membres</td> <td>Voix délibératives</td> </tr> <tr> <td>En exercice : 16</td> <td>En exercice : 35</td> </tr> <tr> <td>Présents : 11</td> <td>Présentes : 23</td> </tr> <tr> <td>Votants : 12</td> <td>Votantes : 24</td> </tr> </table>	Membres	Voix délibératives	En exercice : 16	En exercice : 35	Présents : 11	Présentes : 23	Votants : 12	Votantes : 24	<p><i>Ont donné pouvoir</i> : M. Marc LE BOURGEOIS a donné pouvoir à M. Philippe PRIOUX</p> <p><i>Excusés</i> : M. Jean Michel APARICIO, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre Edouard EON, Mme Anne FROMENTEIL.</p>
Membres	Voix délibératives								
En exercice : 16	En exercice : 35								
Présents : 11	Présentes : 23								
Votants : 12	Votantes : 24								
<p>Objet : CARTE 3 CONTRIBUTIONS PRÉVISIONNELLES 2024 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE POUR LA GESTION DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE LE LONG DES BERGES DE L'OISE DES COMMUNES DE SAINT-OUEN-L'AUMONE ET NEUVILLE-SUR-OISE</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Antoine SANTERO</p> <div data-bbox="63 1473 434 1691" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 20px;"> <p>PRÉFECTURE DU VAL D'OISE ARRIVÉE LE</p> <p align="center">18 AVR. 2024</p> <p>CONTRÔLE DE LÉGALITÉ</p> </div>	<p>LE COMITE SYNDICAL,</p> <p>VU les statuts du Syndicat,</p> <p>VU la délibération n°20-24 relative à la convention pluriannuelle pour la gestion des itinéraires de randonnée le long des berges de l'Oise sur les communes de Saint-Ouen-L'Aumône et Neuville-sur-Oise</p> <p>VU la délibération n°21-34 relative à la répartition des actions entre la carte 1 et la carte 3,</p> <p>CONSIDÉRANT qu'il convient de déterminer annuellement le coût des prestations,</p> <p>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, par :</p> <p align="center">24 voix POUR 00 voix CONTRE 00 ABSTENTION</p> <p>A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES REPRÉSENTANT LA CARTE 3</p> <p>APPROUVE les coûts 2024 relatifs aux opérations et aux frais de fonctionnement déclinés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour la commune de Saint-Ouen-L'Aumône <ul style="list-style-type: none"> - Charges liées aux opérations : 7 501,66 € - Excédent 2023 : 8 921,11 € - Charges de fonctionnement : 2 448,60 € <p>Soit un total de 1 029,15 €.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour la commune de Neuville-sur-Oise : <ul style="list-style-type: none"> - Charges liées aux opérations : 2 300 € - Excédent 2023 : 1 123,98 € - Charges de fonctionnement : 688,08 € <p>Soit un total de 1 864,10 €</p> <p>DIT que les dépenses et les recettes seront imputées sur le budget de la carte 3 du Syndicat.</p> <p align="right">Morgan TOUBOUL</p> <div data-bbox="702 1747 1197 2004" style="text-align: center;">  <p>★ Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise</p> </div>								

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

DATE DE CONVOCATION 27/03/2024	Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL																																																														
DATE D’AFFICHAGE 27/03/2024	<i>Présents : M. Olivier ANTY, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS M. Alexandre DOHY, M. Gilles LE CAM, Mme Véronique PELISSIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Xavier TALON, M. Morgan TOUBOUL</i>																																																														
<table style="width:100%; border:none;"> <tr> <td style="width:50%;">Membres</td> <td style="width:50%;">Voix délibératives</td> </tr> <tr> <td>En exercice : 20</td> <td>En exercice : 51</td> </tr> <tr> <td>Présents : 15</td> <td>Présentes : 39</td> </tr> <tr> <td>Votants : 16</td> <td>Votantes : 40</td> </tr> </table>	Membres	Voix délibératives	En exercice : 20	En exercice : 51	Présents : 15	Présentes : 39	Votants : 16	Votantes : 40	<i>Ont donné pouvoir : M. Marc LE BOURGEOIS a donné pouvoir à M. Philippe PRIOUX</i>																																																						
Membres	Voix délibératives																																																														
En exercice : 20	En exercice : 51																																																														
Présents : 15	Présentes : 39																																																														
Votants : 16	Votantes : 40																																																														
OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS 2024	<i>Excusés : M. Jean Michel APARICIO, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre Edouard EON, Mme Anne FROMENTEIL.</i>																																																														
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p align="center">PRÉFECTURE DU VAL D'OISE ARRIVÉE LE</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px auto; width: 80px; text-align: center;">18 AVR. 2024</div> <p align="center">CONTRÔLE DE LÉGALITÉ</p> </div> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Antoine SANTERO</p>	<p>LE COMITÉ SYNDICAL,</p> <p>VU l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales</p> <p>CONSIDÉRANT l'obligation statutaire de présenter le tableau des effectifs lors du vote du Budget primitif et de la présentation du Compte administratif,</p> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Cadres d'emplois</th> <th rowspan="2">Catégorie</th> <th colspan="2">Postes pourvus</th> <th rowspan="2">TNC</th> <th rowspan="2">Postes vacants</th> </tr> <tr> <th>Titulaires</th> <th>Contractuels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6">Filière technique</td> </tr> <tr> <td>Ingénieur</td> <td>A</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Technicien principal 2^{ème} classe</td> <td>B</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Technicien territorial</td> <td>B</td> <td>0</td> <td>2</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Adjoint technique</td> <td>C</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Filière administrative</td> </tr> <tr> <td>Rédacteur principal 2^{ème} classe</td> <td>B</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Rédacteur</td> <td>B</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Total des effectifs</td> <td></td> <td>2</td> <td>3</td> <td>0</td> <td>2</td> </tr> </tbody> </table> <p>APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ par :</p> <p align="center">40 voix POUR 00 voix CONTRE 00 ABSTENTION</p> <p>A L'UNANIMITÉ,</p> <p>APPROUVE le tableau des effectifs 2024 du Syndicat,</p> <p align="right">Morgan TOUBOUL</p> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  <p>★ Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise</p> </div>	Cadres d'emplois	Catégorie	Postes pourvus		TNC	Postes vacants	Titulaires	Contractuels	Filière technique						Ingénieur	A	1	0	0	0	Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	0	1	0	0	Technicien territorial	B	0	2	0	0	Adjoint technique	C	0	0	0	1	Filière administrative						Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	0	0	Rédacteur	B	0	0	0	1	Total des effectifs		2	3	0	2
Cadres d'emplois	Catégorie			Postes pourvus				TNC	Postes vacants																																																						
		Titulaires	Contractuels																																																												
Filière technique																																																															
Ingénieur	A	1	0	0	0																																																										
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	0	1	0	0																																																										
Technicien territorial	B	0	2	0	0																																																										
Adjoint technique	C	0	0	0	1																																																										
Filière administrative																																																															
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	0	0																																																										
Rédacteur	B	0	0	0	1																																																										
Total des effectifs		2	3	0	2																																																										

Le Président, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://telerecours.fr>

Transmise au représentant de l'Etat, le **18 AVR. 2024**

Publiée le : **19 AVR. 2024**

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

<p>DATE DE CONVOCATION 27/03/2024</p>	<p>Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL</p>								
<p>DATE D’AFFICHAGE 27/03/2024</p>	<p><i>Présents : M. Olivier ANTY, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS M. Alexandre DOHY, M. Gilles LE CAM, Mme Véronique PELISSIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Michel SOUTIF, M. Xavier TALON, M. Morgan TOUBOUL</i></p>								
<table border="0"> <tr> <td>Nombre de membres</td> <td>Voix délibératives</td> </tr> <tr> <td>En exercice : 20</td> <td>En exercice : 51</td> </tr> <tr> <td>Présents : 15</td> <td>Présentes : 39</td> </tr> <tr> <td>Votants : 16</td> <td>Votantes : 40</td> </tr> </table>	Nombre de membres	Voix délibératives	En exercice : 20	En exercice : 51	Présents : 15	Présentes : 39	Votants : 16	Votantes : 40	<p><i>Ont donné pouvoir : M. Marc LE BOURGEOIS a donné pouvoir à M. Philippe PRIOUX</i></p> <p><i>Excusés : M. Jean Michel APARICIO, M. Pascal BERTOLINI, M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre Edouard EON, Mme Anne FROMENTEIL.</i></p>
Nombre de membres	Voix délibératives								
En exercice : 20	En exercice : 51								
Présents : 15	Présentes : 39								
Votants : 16	Votantes : 40								
<p>OBJET : INSTAURATION DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT</p> <div data-bbox="124 1025 496 1245" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p align="center">PRÉFECTURE DU VAL D'OISE ARRIVÉE LE 18 AVR. 2024 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ</p> </div> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Antoine SANTERO</p>	<p>LE COMITÉ SYNDICAL,</p> <p>VU le Code Général de la Fonction Publique,</p> <p>VU les Statuts du Syndicat,</p> <p>VU le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la fonction publique territoriale</p> <p>VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 27 février 2024</p> <p>Le Président expose, que les organes délibérants des collectivités territoriales et des leurs établissements publics, peuvent instituer une prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire,</p> <p>Peuvent bénéficier de la prime, les agents publics qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir été nommés ou recrutés par l'employeur public, à une date antérieure au 1^{er} janvier 2023 - Être employés ou rémunérés par l'employeur public au 1^{er} juin 2023 - Avoir perçus une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000€ au titre de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 <p>Sont exclus du bénéfice de la prime, les agents publics, les étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage tels que définis dans l'article 1 du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023</p> <p>Dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème ci-dessous, l'organe délibérant détermine le montant de la prime, réduite à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période mentionnée.</p> <p>Cette prime est cumulable avec toutes autres primes et indemnités perçues par les agents à l'exception de la prime prévue par le décret du 31 juillet 2023 (portant attribution de la PEPA pour les agents de la FPE, FPH et les militaires)</p>								

Rémunération brute perçue au titre de la période du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la PPA	Montant PPA des agents du SMBO
Supérieure à 33 600€ et inférieure ou égale à 39 000€	300€	300€
Supérieure à 32 280€ et inférieure ou égale à 33 600€	350€	
Supérieure à 30 840€ et inférieure ou égale à 32 280€	400€	
Supérieure à 29 160€ et inférieure ou égale à 30 840€	500€	
Supérieure à 27 300€ et inférieure ou égale à 29 160€	600€	600€
Supérieure à 23 700€ et inférieure ou égale à 27 300€	700€	700€ et 641,67€
Inférieure ou égale à 23 700€	800€	

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ par :

**40 voix POUR
00 voix CONTRE
00 ABSTENTION**

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE du versement de la Prime Exceptionnelle Pouvoir d'Achat au titre de l'année 2022-2023, à l'ensemble des agents du Syndicat, éligibles, dans les conditions prévues par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.

DÉCIDE que la prime sera versée en 1 fraction avant le 30 juin 2024 et fera l'objet d'un arrêté ou d'un avenant individuel,

DIT que les crédits seront inscrits au budget.



Morgan TOUBOUL

★ Président du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE

18 AVR. 2024

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Président,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://telerecours.fr>

Transmise au représentant de l'Etat, le 18 AVR. 2024

Publiée le : 19 AVR. 2024